

Comment parvenir à intégrer, sans l'étouffer, le nouveau Québec qui se manifeste depuis 1959?

Plusieurs perçoivent qu'il y a péril en la demeure et qu'on ne peut ignorer impunément la réalité canadienne, à l'heure où le Québec vit sa révolution tranquille. Je pense entre autres à Walter Gordon, ex-ministre des Finances à Ottawa, qui écrivait en 1966:

Il est temps de se rendre compte que le Québec n'est pas une province comme les autres... La révolution du Québec rend maintenant essentielle la reconnaissance et l'acceptation de ce fait par l'élément anglophone.

Vingt-cinq ans après ces constatations et ces déclarations, nous en sommes encore à nous poser les mêmes questions. Pourtant, en 1963, le premier ministre Pearson s'exprimait ainsi:

Tant que le Québec est une province dans la Confédération, c'est beaucoup plus qu'une province parce que c'est le berceau (Heartland) c'est la traduction que j'ai faite de ce mot d'un peuple: en somme, c'est vraiment une nation à l'intérieur d'une nation.

Ce sera du reste, en 1979, les conclusions de la Commission sur l'unité canadienne, mieux connue sous le nom de Commission Pépin-Robarts. Les commissaires écrivent:

Le Québec est et demeurera essentiellement français, linguistiquement et ethniquement. A cet égard, face au reste du Canada, son originalité est extrême.

Le 20 mai 1980, lors du référendum, les Québécois ont accordé leur confiance à un fédéralisme renouvelé. Mais ce résultat a abouti au rapatriement de la constitution en avril 1982, sans la signature du premier ministre du Québec.

Entre le Québec et le Canada anglais, les ponts étaient coupés. Il devenait essentiel de reprendre le dialogue et d'entamer la réconciliation nationale.

Cette réconciliation, dont on a beaucoup parlé à l'occasion de la motion Riel tout à l'heure, dans «l'honneur et l'enthousiasme» fut l'objectif fondamental du premier ministre actuel, Brian Mulroney.

Honorables sénateurs, je considère que cela fut une erreur magistrale de tuer l'accord du Lac Meech. Celui-ci, s'il avait été ratifié, aurait déjà réglé des problèmes majeurs en vue de réformer le fédéralisme canadien. Certes, il aurait été un accord imparfait pour certains, mais nous aurions au moins eu l'avantage d'avoir fait un bout de chemin.

Son honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, le sénateur a déjà dépassé sa limite de temps. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'il continue?

Des voix: D'accord.

• (1700)

[Traduction]

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Le consentement est accordé, non sans faire remarquer qu'il est un peu ridicule d'interrompre un discours comme celui-ci sous prétexte que les 15 minutes sont écoulées. Nous ne sommes quand même pas pressés au point de ne pouvoir attendre encore cinq minutes pour laisser terminer le sénateur David. Je tiens à le dire clairement, de sorte que lorsque le comité se penchera sur la question, nous disposerons d'une règle un peu plus raisonnable que la période fixe de 15 minutes, qui est une absurdité, [.]

d'après moi, comme l'illustre encore une fois la situation actuelle. Cela dit, je vous prie de poursuivre, sénateur David.

[Français]

Le sénateur David: Honorables sénateurs, je vous remercie de me permettre de continuer, j'en ai peut-être pour quatre ou cinq minutes encore. Donc nous disions qu'avec l'adoption de l'entente du Lac Meech, nous aurions fait un bon bout de chemin.

Nous aurions pu nous concentrer sur les autres aspects d'un fédéralisme adapté aux exigences de cette fin de siècle.

Est-il trop tôt de me réjouir en constatant que, parmi la population, ils sont de plus en plus nombreux ceux qui pressent le Canada de reconnaître la spécificité de la société distincte? Rappelons entre autres, l'économiste John McCallum qui, dans un vibrant appel aux canadiens des autres provinces, les invitait à reconnaître notre société distincte. Alliance Québec, dans son mémoire présenté à la Commission Beaudoin-Dobbie, a aussi exprimé l'opinion sans équivoque que le Québec devait être reconnu comme une société distincte. Tout récemment, à la conférence de Toronto, on a aussi constaté une telle ouverture. Ce sont là des prises de positions qui arrivent à point car, nous avons un rendez-vous avec l'histoire et, bientôt, il faudra trancher ce nœud gordien. Comme l'écrit André Fontaine, ancien directeur du journal le *Le Monde*:

Chaque peuple a reçu en héritage un passé qui l'a trop marqué pour qu'on puisse soudain prétendre en faire abstraction. La question se résume désormais à savoir si les Canadiens et les Canadiennes sont intéressés à vivre dans un pays, à l'intérieur duquel on reconnaît une société distincte de six millions d'habitants?

Toutefois, l'expression de société distincte semble poser un problème d'interprétation. Le mot même, distinct, semble poser un problème. Plusieurs affirment, qu'en anglais, le mot «distinct» possède une connotation de supériorité. J'avoue que toutes mes recherches étymologiques sur ce mot ne m'ont pas permis de confirmer cette assertion.

Selon moi, au Québec, en tout cas, la notion de société distincte n'a jamais voulu exprimer autre chose qu'un sentiment de différence vécue depuis 1760.

Nous ne pouvons renier ce passé et nous n'avons pas le droit de compromettre l'avenir.

C'est pourquoi, en terminant, je souhaite qu'il soit encore possible d'arriver à des compromis entre le Québec et le Canada. Cela demande une bonne dose de compréhension mutuelle et une acceptation, de part et d'autres, de nos différences.

N'est-ce pas l'ouverture d'esprit, la tolérance et le respect des individus en ce pays qui ont fait du Canada un pays enviable? Il nous reste à continuer d'appliquer ces principes. Le temps presse. À l'aube du 21^e siècle, les nombreux défis que doit affronter le Canada, dans tous les domaines, commandent l'urgence de réagir avec maturité, bon sens, modération, dynamisme et optimisme à la rédaction d'amendements constitutionnels qui, même s'ils sont imparfaits, seraient un immense progrès pour tous les Canadiens et Canadiennes de notre pays.

En terminant, je désire remercier monsieur Philippe Poulin dont les recherches ont permis la rédaction de ce discours qui